

MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)
CANTON DE BOUSSIÈRES - ARRONDISSEMENT DE
BESANÇON
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2012 À 19H30

<u>Nombre de Membres</u>	<i>Date de Convocation : 10/09/2012</i>
<i>En exercice : 16 Absents :</i>	<i>Date d’Affichage :</i>
<i>Présents : 13 Votants : 13</i>	<i>- de la Convocation : 10/09/2012</i>
<i>Procuration : 3</i>	<i>- du Compte- rendu : 17/09/2012</i>

L’an deux mille douze, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., Mmes ESSERT S., GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., M. PERRIN Y., Mme POUDEVIGNE S., M. SARRAZIN P., M. TAILLARD J.P.

Absent (s) excusé (s) : M. DELMOTTE L., représenté par M. LEMAIRE R.
Mme SATORI M.A., représentée par M. AUBRY P.
Mme PEREIRA S., représentée par M. GERARD A.

Secrétaire de Séance : M. SARRAZIN Philippe

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET DE SECURITE

- 01 – Aménagements de sécurité rue de Beure : information.
- 02 – Enfouissement de lignes France Télécom rue de l’Ecole : information.
- 03 – Enfouissement de ligne éclairage public et pose de 2 lampadaires rue de l’Ecole.
- 04. – Remplacement de filets pare ballons du coté parking : information.

ECOLE ET PERISCOLAIRE

- 01 – Acquisition de bancs et de patères.
- 02 – Affiliation de la commune au CRCESU afin d’offrir aux familles l’option de paiement par CESU, préfinancé par les entreprises.
- 03 – Bilan de la rentrée « périscolaire »

PERSONNELS

- 01 – Remplacement d’agents en arrêt de travail : information.
- 02 – Ajustement du service hebdomadaire d’un agent et actualisation dans la grille indiciaire de cet agent récemment CDIé.

RECONSTRUCTION DES BATIMENTS DU PLATEAU SPORTIF

- 01 – Rapport de la commission d’appel d’offres et attribution des lots du marché.

I. AMENAGEMENTS DE VOIRIE ET DE SECURITE

I.1 – Aménagements de sécurité rue de Beure : information

Faisant suite à la pose de glissières de sécurité en béton sur la RN 83, les ruissellements d'eaux pluviales sont regroupés sur un point d'écoulement précis du talus situé en contrebas. Ainsi, à la suite de chaque orage, ces ruissellements violents érodaient la colline et conduisaient à des dépôts importants de matériaux et de roches sur la route communale.

Afin de mettre en place des dispositifs destinés à bloquer l'écoulement des matériaux, avant qu'ils n'envahissent la chaussée, il a été nécessaire de réaliser des cavités pour les accumuler et de mettre en place des obstacles en limite de chaussée pour bloquer les chutes de rochers.

Ces travaux ont été confiés à la société Accobat ; en complément, la société SFA a été chargée d'abattre des arbres en partie déracinés ou présentant un danger pour la circulation sur toute la rue de Beure.

I.2 – Enfouissement de lignes France Télécom rue de l'Ecole : information

A l'occasion de la restructuration de la rue de l'Ecole, avec pose de bordures de trottoir et reprise des enrobés, il paraissait nécessaire de faire disparaître trois poteaux bois supportant les câbles téléphoniques du secteur, afin d'enfouir le réseau télécom dans le tracé prévu pour l'assainissement.

Cette opération requiert un recablage auprès de France Télécom, ainsi que des compléments de travaux confiés à la société STD pour la mise en place de gaines et de chambres dans la chaussée.

I.3 – Enfouissement de ligne éclairage public et pose de 2 lampadaires rue de l'Ecole

Suite à une analyse détaillée de l'éclairage dans le secteur, il apparaît qu'un lampadaire sur mat en bois est hors d'usage, tandis qu'il manque un autre lampadaire à proximité de la salle polyvalente.

Décision est prise, à l'unanimité, d'engager la pose de deux nouveaux lampadaires et la réalisation des fouilles et pose de chambres pour leur alimentation en souterrain.

I.4 – Remplacement de filets pare ballons du côté parking : information

Au cours de l'année 2008, la commune avait fait procéder au remplacement des filets pare ballons situés du côté de la rivière et en avait fait également installer sur le grand terrain stabilisé.

A ce jour, il apparaît que les mats en bois qui supportent les filets pare ballons, côté parking, sont hors d'usage et menacent la sécurité des piétons et des usagers du parking. A ce titre, le renouvellement complet des filets pare ballons situés entre le terrain engazonné et le parking a été engagé auprès de la société Nerval pour un montant de 8.144 €uros TTC.

II. ECOLE ET PERISCOLAIRE

II.1 – Acquisition de bancs et de patères

A l'occasion de l'aménagement temporaire d'une 4^{ème} classe de maternelle, il est proposé d'acquérir des bancs de lecture et des patères qui seront implantés dans le nouveau bâtiment scolaire pour un montant de 773 €uros TTC auprès de l'UGAP.

Vote à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.2 – Affiliation de la commune au CRCESU afin d'offrir aux familles l'option de paiement par CESU, préfinancé par les entreprises

Délibération 2012/59

Certains parents bénéficient de chèques « emploi service » financés par leur entreprise. Ces chèques leur permettent de financer, soient des prestations, soient des achats.

Pour faire suite à la demande de certains parents qui souhaitent payer, partiellement, les frais de périscolaire pour leur enfant avec ces CESU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affilier la commune au service du CRCESU à compter du 1^{er} septembre 2012, sachant que la commune est redevable d'un abonnement pour bénéficier de cette procédure.

III.3 – Bilan de la rentrée « périscolaire »

Conformément aux décisions du Conseil Municipal, différents dispositifs destinés à améliorer le service rendu aux familles et aux enfants du périscolaire ont été mis en place à la rentrée :

- Installation du logiciel de réservation à distance sur Internet des services de cantine et de garderie scolaire.
- Le recrutement de deux animateurs destinés à compléter l'encadrement en cantine et en garderie (personnel délégué par Profession Sport 25).
- Mise en place de la tarification en fonction du quotient familial des familles.
- La mise à disposition d'un responsable périscolaire, diplômé d'Etat.
- La préparation du dossier de demande de prise en charge du système périscolaire « nouveau » par les services de la CAF, dans l'objectif de bénéficier de subventions aptes à équilibrer les charges nouvelles du service.

III. PERSONNELS

III.1- Remplacement d'agents en arrêt de travail : information

Conformément aux engagements pris, les agents en arrêt de travail pour raison de santé ont fait l'objet d'un remplacement :

- 1 Agent cantonnier en longue maladie
- 1 Agent ATSEM en longue maladie
- 1 Agent en périscolaire en convalescence

III.2 – Ajustement du service hebdomadaire d'un agent et actualisation dans la grille indiciaire de cet agent récemment CDIisé

Délibération 2012/60

Un agent en charge d'ATSEM et de périscolaire participera dorénavant à la gestion des systèmes de réservation et des effectifs. A ce titre, il est décidé, à l'unanimité, d'augmenter le service hebdomadaire d'une heure de cet agent, qui l'accepte, à compter du 1^{er} septembre 2012.

Après plusieurs années de mission en commune de cet agent, au titre de contractuel, il a, dès le printemps 2012, bénéficié du statut de CDI conformément aux nouvelles lois en vigueur. A cette occasion, il est nécessaire de prendre en compte son ancienneté de carrière, ce qui permet de faire évoluer son statut au titre d'un agent au 4^{ème} échelon à l'indice brut 310 à compter du 1^{er} septembre 2012.

Vote à l'unanimité, du Conseil Municipal.

<p>IV. RECONSTRUCTION DES BATIMENTS DU PLATEAU SPORTIF</p>

VI.1 – Rapport de la commission d'appel d'offres et attribution des lots du marché

Le 25 juillet 2012, le dossier de consultation des entreprises a été publié sur le site Web de l'agglomération, une publication a été réalisée dans l'Est Républicain le 2 août 2012 puis le 29 août 2012, tandis qu'une publication a été réalisée dans la revue Le Moniteur début août.

La remise des offres a été fixée au 14 septembre 2012 à 12h00, la commission s'est réunie le 14 septembre à 14h00.

91 offres ont été reçues en Mairie

La commission a retenu les offres suivantes :

Lot n° 1 – Terrassement – VRD : 106.619,76 €uros HT

Lot n° 2 – Gros-œuvre : 339.832,60 €uros HT

Lot n° 3 – Charpente métallique : 106.663,70 €urosHT

Lot n° 4 – Chauffage – ventilation : 63.621,00 €urø HT

Lot n° 5 – Plomberie – sanitaire : 38.352,00 €urosHT

Lot n° 6 – Electricité – courants faibles : 60.762,00 €uros HT

Lot n° 7 – Etanchéité : 29.092,44 €uros HT

Lot n° 8 – Menuiseries extérieures ALU : 7.642,80 €uros HT

Lot n° 9 – Menuiseries extérieures METAL : 14.639,00 €uros HT

Lot n° 10 – Serrurerie : 13.233,30 €uros HT

Lot n° 11 – Menuiseries intérieures : 40.974,09 €uros HT

Lot n° 12 – Cloisons-Plafonds-Isolation-Peinture : 16.431,67 €uros HT

Lot n° 13 – Faux plafond : 5.559,37 €uros HT

Lot n° 14 – Chapes : 4.962,81 €uros HT

Lot n° 15 – Revêtement intérieur/extérieur : sols et murs résine : 44.124,68 €uros HT

Lot n° 16 – Désamiantage : 9.859,00 €uros HT

Lot n° 17 – Déconstruction : 10.900,00 €uros HT

La commission des marchés, unanime, a entériné ces propositions, sous réserve d'un contrôle de conformité de chacun des dossiers des candidats, en terme de calcul de prix, en terme de pièces administratives ou en terme d'agrément vis-à-vis des qualifications requises.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et une contre entérine la décision de la commission pour un montant de 913.270,22 €uros H.T.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h05

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Délibération 2012/59 : Affiliation de la commune au CRCESU afin d'offrir aux familles l'option de paiement par CESU, préfinancé par les entreprises.

Délibération 2012/60 : Ajustement du service hebdomadaire d'un agent et actualisation dans la grille indiciaire de cet agent récemment CDIé.